11 Numéro de publication:

0268839

_	_
14	o)
U	71

# FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

Date de publication du fascicule du brevet: 18.07.90

61 Int. Ci.5: G04B 37/22

(21) Numéro de dépôt: 87115526.3

Date de dépôt: 23.10.87

- Boîte de montre en cuir et procédé de fabrication d'une telle boîte.
- Priorité: 28.10.86 CH 4263/86
- Date de publication de la demande: 01.06.88 Bulletin 88/22
- Mention de la délivrance du brevet: 18.07.90 Bulletin 90/29
- Etats contractants désignés: DE FR GB
- Documents cités: CA-A-1 029 571 CH-A-129 046 CH-B- 354 390 DE-U- 1 973 982 US-A-380 869

- 73) Titulaire: ETA SA Fabriques d'Ebauches, Schild-Rust-Strasse 17, CH-2540 Granges(CH)
- Inventeur: Soder, Robert, Chemin de Cotterd 4, CH-1820 Montreux(CH) Inventeur: Willemin, Albert, Rue des Flamands 41, CH-2525 Le Landeron(CH)
- Mandataire: de Raemy, Jacques et al, ICB Ingénieurs Conseils en Brevets SA Passage Max. Meuron 6, CH-2001 Neuchâtel(CH)

M

Ш

O Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

5

## **Description**

La présente invention est relative à une boîte de montre comportant une carrure, une lunette et un fond pour recevoir un mouvement surmonté par un cadran.

Le document US-A 380 869 décrit une montre de poche dont la boîte est entourée d'une enveloppe faite en cuir dans le but de protéger la boîte par exemple contre les rayures. Le document CA-A 1 029 571 décrit une montre-bracelet dont la boîte est protégée par une coiffe en cuir. Aucun de ces documents n'utilise du cuir comme partie constitutive de la boîte de montre, cette partie pouvant être la carrure, la lunette ou le cadran.

Il a été proposé à plusieurs reprises de revêtir une boîte de montre avec du cuir. Le brevet CH-A 129 046 décrit une boîte comportant au moins une applique décorative non métallique offrant l'aspect d'une peau de reptile naturelle ou imitée à partir de cuir apprêté de manière à lui donner l'aspect et le dessin d'une peau de reptile véritable. Le document cité suggère le dépôt d'un tel revêtement par n'importe quel procédé sur une partie quelconque de la boîte, par exemple par collage ou sertissage, soit sur la face extérieure du fond ou de la carrure, soit encore sur la lunette.

Afin d'éviter le contact du fond de boîte en acier sur la peau, on a également proposé dans le brevet CH 354 390 de revêtir ce fond d'une couche de cuir pour empêcher des affections cutanées provoquées par ce contact.

Pour des raisons de décoration, le modèle d'utilité DE-U 1 973 982 envisage de revêtir de cuir, de peau ou d'un tissu le cadran d'une horloge.

Tous ces documents font appel à des recouvrements de cuir de faibles épaisseurs. On comprendra cependant qu'appliqué à une montre, un tel recouvrement voit sa durée de vie fortement limitée par l'usure due surtout aux frottements des habits contre la boîte. De même la tenue mécanique du recouvrement généralement assurée par collage, laisse souvent à désirer. Des parcelles de ce recouvrement peuvent se détacher du substrat sur lequel elles sont collées laissant ainsi apparaître des marques voyantes et très inélégantes.

La présente invention remédie à ces inconvénients en proposant une boîte de montre où au moins un élément du groupe d'éléments comprenant la carrure, la lunette et le cadran est en cuir et des procédés pour la fabrication de tels éléments.

L'invention sera comprise maintenant à la lecture de la description qui va suivre de plusieurs modes de réalisation de ladite invention, modes donnés uniquement à titre d'exemples et illustrés par le dessin dans lequel:

La figure 1 montre une coupe diamétrale brisée de la boîte selon l'invention et selon un premier mode d'exécution, boîte formée d'une carrure-lunette et d'un cadran faits d'une seule pièce en cuir,

La figure 2 montre une coupe de la boîte selon l'invention et selon un deuxième mode d'exécution, boîte formée d'une carrure-lunette faite en cuir,

La figure 3 montre une coupe de la boîte selon l'invention et selon un troisième mode d'exécution, boîte formée d'une carrure et d'une lunette faites en cuir et entre lesquelles un cadran est pris en sandwich.

La figure 4 montre une variante du mode d'exécution de la figure 3 et

La figure 5 montre une coupe de la boîte selon l'invention et selon un quatrième mode d'exécution, boîte formée d'une lunette faite en cuir.

L'objet de l'invention ayant trait à une boîte de montre dont au moins une de ses parties constitutives est en cuir massif, il est utile de définir ici ce qu'on entend par le mot cuir. Par définition, on entend par cuir toute peau d'animal séparée de la chair, tannée et préparée. C'est ainsi qu'on pourra utiliser pour satisfaire ladite invention, du cuir de boeuf, de buffle, de vache, de veau (box-calf, vélin), de chèvre (maroquin), de mouton (basane, chagrin) ou de reptiles (crocodile, lézard).

Le cuir utilisé peut aussi se présenter sous deux formes: le cuir naturel et le cuir reconstitué.

Par cuir naturel on entend celui prélevé sur l'animal, tanné, préparé et utilisé à l'état naturel. Dans certains cas l'épaisseur de ce cuir sera suffisant pour fabriquer en une seule couche la partie constitutive de la boîte qu'on se propose de réaliser. C'est ainsi qu'une seule couche de cuir de buffle par exemple pourrait constituer dans certaines circonstances une carrure-lunette de montre. Dans d'autres cas cependant il sera nécessaire d'empiler au moins deux couches de cuir pour parvenir à l'épaisseur voulue. Ce pourrait être le cas pour des cuirs de petits animaux par exemple. Cet empilage pourra se faire par collage de deux ou de plusieurs épaisseurs de cuir.

Par cuir reconstitué on entend l'utilisation de poudres, de granulés, de filaments ou de déchets de cuir qu'on compresse avec un liant. Un peut obtenir ainsi une matière dont la texture rappelle celle du cuir naturel.

On se reportera maintenant au dessin dont les figures présentent plusieurs modes d'exécution d'une boîte de montre dont au moins une partie constitutive est en cuir massif.

La figure 1 est une coupe dans une montre dont le boîtier comprend une carrure-lunette et un cadran faits d'une pièce en cuir massif, selon un premier mode d'exécution de l'invention, où la boîte 1 comporte une pièce 2 réalisée en cuir massif naturel ou reconstîtué. Cette pièce, qui est d'un seul tenant, comporte une bague formant une carrure extérieure 3 de la boîte et une lunette 7 faite d'une pièce avec la carrure. Un voile 4, fait également d'une pièce avec la carrure-lunette, obture la bague et la face supérieure 5 du voîle 4 fait office de cadran.

La pièce 2 délimite un logement central circulaire 6 qui est ici coaxial à la forme extérieure de la carrure 3. Cette dernière présente un pourtour semi-to-roïdal. Cependant, il est à noter que la carrure 3 et la localisation du logement 6 ne sont pas déterminantes et ne sont commandées que par l'esthétique qu'on souhaite donner à la pièce d'horlogerie, le logement 6 pouvant être décentré par rapport à la

2

55

60

forme générale de la carrure 3 en cuir qui, elle-même, peut revêtir des formes extérieures extrême-

La face du voile 4 formant le cadran 5 est concave tandis qu'elle est bordée par la lunette 7. Cette lunette 7 définit, de par sa forme, des moyens 8 de positionnement et de fixation d'une glace 9. Dans le mode de réalisation représenté, ces moyens comprennent une marche annulaire 10 délimitant un épaulement 11 sur lequel peut être appliquée la glace 9 par l'intermédiaire d'un joint de colle. La glace 9 est donc noyée dans la hauteur de la lunette 7.

Le voile 4 est percé en son centre d'un trou 12 pour le passage des axes d'aiguilles 13 et 14. En outre, sa zone centrale comporte une portion de raidissement 15 pour rigidifier le voile à cet endroit.

Une carrure intérieure métallique 16 est disposée dans le logement 6. Cette carrure comporte une bague annulaire 17a d'où s'étend vers l'intérieur le rebord 17b et elle est collée à la carrure extérieure 3 par des joints de colle interposés entre les parois périphériques extérieure et intérieure respectives des carrures et également (bien que cela ne soit pas indispensable) entre la face d'extrémité supérieure de la carrure intérieure 16 et la portion de surface inférieure correspondante du voile 4.

La carrure intérieure 16 est tout d'abord destinée à recevoir le mouvement 18 de la pièce d'horlogerie par l'intermédiaire d'un cercle d'encageage 19. Dans l'exemple représenté, le mouvement 18 est supposé être du type à tonneau, le cercle d'encageage 19 ne présentant ainsi pas de section radiale constante sur tout son pourtour, ce qui se voit à gauche et à droite sur la figure. Le cercle d'encageage comporte un épaulement 20 coopérant avec une collerette pratiquée de façon classique sur le pourtour du mouvement.

Une rainure annulaire 21 est ménagée dans la face inférieure de la carrure intérieure pour recevoir une garniture d'étanchéité 22. Par ailleurs, plusieurs trous taraudés 23 sont prévus dans la carrure afin de permettre son assemblage avec un fond 24, par l'intermédiaire de vis 25. Le fond 24 est formé par une plaquette circulaire dont la forme est adaptée à l'esthétique de l'ensemble et qui s'ajuste pratiquement entièrement dans l'ouverture du logement 6. Cette plaquette porte des cornes 26 à midi et à six heures, destinées à fixer un bracelet non représenté au dessin.

On peut ainsi constater que la pièce d'horlogerie ne nécessite pour son étanchéité qu'un joint au niveau du fond agissant efficacement par contact avec le métal, la garniture étant en outre emprisonnée de toutes parts par la section rectangulaire délimitée par le fond et la rainure 21.

Une tige de mise à l'heure 27 traverse un trou radial 28 percé dans la carrure extérieure 3 ainsi qu'un trou radial 29 pratiqué dans la carrure intérieure 16. La tige 27 est pourvue d'une gorge 30 destinée à recevoir une garniture d'étanchéité 31. Une couronne 32 permet de manoeuvrer la tige 27. La couronne 32 peut être réalisée en cuir comme la pièce 2.

Pour fabriquer la pièce annulaire 2 comportant la carrure extérieure 3, la lunette 7 et le cadran 5 avec son voile 4, tous faits d'une pièce en cuir massif, on peut mettre en oeuvre l'un ou l'autre des procédés suivants.

Un premier procédé consiste à prendre une ébauche en cuir naturel dont les dimensions de diamètre et d'épaisseur sont légèrement supérieures aux dimensions du produit que l'on se propose d'obtenir. On sèche l'ébauche pour la débarrasser de l'eau qu'elle pourrait contenir. On fait pénétrer dans sa structure poreuse un matériau d'imprégnation organique qu'on laisse durcir. A ce stade, la dureté de l'ébauche est très supérieure à la dureté du cuir brut ce qui permet d'usiner l'ébauche aux cotes exigées par le dessin de la boîte qu'on veut réaliser et ceci au moyen d'outils de coupe ordinaires (tournage, fraisage, etc). Enfin la pièce peut être terminée par une opération de finissage.

L'opération de finissage consiste à donner à la pièce usinée une allure élégante. Ce pourrait être un sablage qui pourrait lui donner l'aspect d'une peau de daim. Ce pourrait étre encore une imprégnation superficielle avec ou sans coloration supplémentaire. Ce pourrait être enfin une décoration se présentant sous la forme d'un revêtement, par exemple le collage d'une fine peau sélectionnée sur le cadran.

Si l'ébauche présente une épaisseur trop mince pour fabriquer la pièce sur toute sa hauteur, on utilisera une seconde ébauche qu'on collera sur la première après avoir effectué l'opération d'imprégnation sur chacune des ébauches. Il est aussi possible de coller ensemble les ébauches pendant l'opération d'imprégnation, le matériau d'imprégnation servant en même temps de matériau de collage entre ébauches.

Le matériau d'imprégnation peut être une résine durcissable à chaud ou à froid. Ce matériau pourrait également contenir un colorant qui permettrait de teinter le cuir dans la masse et dans une autre couleur que celle qui lui est naturelle.

Un deuxième procédé consiste à partir de la même ébauche que celle dont il a été question ci-dessus. Après séchage on imprègne l'ébauche qu'on presse et matrice ensuite dans un moule pour lui donner sa forme finale. On laisse durcir la pièce dans le moule ce qui va lui conférer une structure solide. Après démoulage on peut lui faire subir une opération de finissage. On notera que ce deuxiéme procédé pourrait aussi étre mis en oeuvre avec une ébauche comprenànt plusieurs épaisseurs de cuir, soit précollées, soit collées au moment du durcissement du matériau d'imprégnation.

lci, les opérations de finissage peuvent étre celles qui ont été évoquées plus haut. De plus, on pourra mettre à profit l'utilisation du moule pour donner à la surface extérieure de la pièce un aspect particulier, par exemple mat ou brillant, ou une structure de peau particulière (box-calf, crocodile, peau de serpent, etc). Un relief en positif ou négatif peut aussi étre conféré à la surface de la pièce, comme l'impression d'index des heures sur le cadran par exemple

La figure 2 montre un second mode d'exécution de la boîte selon l'invention, où la partie cuir de ladite boîte est une carrurelunette 30. Sont assujettis de

3

faon étanche à cette carrure-lunette un fond 31 et une glace 32. Un mouvement 33 avec son cadran 34 est fixé à l'intérieur de la boîte par des moyens classiques et non représentés. La carrure-lunette 30 est fabriquée selon l'un des deux procédés exposés ci-dessus.

La figure 3 montre un troisiéme mode d'exécution de la boîte selon l'invention. Ici, et la carrure 40 et la lunette 41 sont faites en cuir et se présentent en deux parties séparées par un cadran 42 pris en sandwich entre lesdites carrure et lunette. On utilise un des deux procédés de fabrication exposés plus haut pour fabriquér séparément la lunette et la carrure qu'on assemble ensuite par collage par exemple. Le cadran est réalisé en métal de préférence.

Dans cette exécution la lunette 41 pourrait être en cuir naturel et la carrure 40 en cuir reconstitué, ceci pour donner à la boîte un aspect particulier et aussi la rendre meilleur marché.

La figure 3 montre encore que le cadran 42 porte des moyens de fixation d'un bracelet se présentant sous la forme d'oreilles 43, ces oreilles étant faites intégralement avec le cadran. Le cadran 42 pourrait, dans ce mode d'exécution, être totalement emprisonné entre lunette et carrure sans laisser de bords apparents à l'extérieur du pourtour de la montre, sauf les bords qui portent les oreilles 43. Pour des raisons esthétiques cependant, le cadran 42 pourrait affleurer tout le pourtour extérieur de la carrure 40. Dans ce cas, la tranche ainsi rendu visible pourrait être revêtue d'une couche décorative, comme de l'or par exemple.

La figure 4 est une variante du mode d'exécution montré en figure 3. lci la lunette 41 et la carrure 40 sont toujours en deux pièces de cuir séparées par le cadran 42. Les moyens de fixation 45 d'un bracelet sont portés par un insert 44 logé dans la carrure 40. On voit que l'insert est également utilisé comme support du mouvement 33.

La figure 5 montre un quatrième mode d'exécution de l'invention. La boîte ne comprend ici qu'une seule pièce en cuir: la lunette 51 fabriquée selon l'un des procédés décrits plus hauts. La lunette est collée sur une carrure 52 faite en un autre matériau que le cuir, en acier par exemple. La carrure porte des moyens 53 de fixation d'un bracelet.

Tous les modes d'exécution de l'invention qui viennent d'être exposés sont autant de réalisation possibles mettant en oeuvre le cuir comme matériau entrant dans la composition de parties constitutives d'une boîte de montre. On pourrait trouver bien d'autres combinaisons et la présente invention n'est pas limitée à celles qui ont été exposées dans le détail ici.

#### Revendications

1. Boîte de montre (1) comportant une carrure (3, 40) une lunette (7, 41, 51), une glace (32) et un fond (31) pour recevoir un mouvement (33) surmonté par un cadran (14, 34, 42), caractérisée par le fait qu'au moins un élément du groupe d'éléments comprenant la carrure, la lunette et le cadran est en cuir.

- 2. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que ledit cuir présente une structure poreuse obturée par un matériau d'imprégnation organique présentant une dureté supérieure à celle du cuir.
- 3. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que ledit élément est réalisé en une seule épaisseur de cuir.
- 4. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que ledit élément est réalisé en au moins deux épaisseurs de cuir collées l'une à l'autre.
- 5. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la carrure et la lunette sont réalisées en une seule pièce (30) en cuir.
- 6. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la carrure (3), la lunette (7) et le cadran (4.5) sont faits en une seule pièce en cuir.
- 7. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la carrure (40) et la lunette (41) sont faites en cuir et qu'un cadran (42) est pris en sandwich entre ladite carrure et ladite lunette.
- 8. Boîte selon la revendication 7, caractérisée par le fait que le cadran (42) est en métal, déborde de la boîte et porte des moyens de fixation (43) d'un bracelet.
- 9. Boîte selon la revendication 7, caractérisée par le fait que le cadran (42) affleure le pourtour extérieur de la carrure (40) et de la lunette (41) et présente une tranche visible revêtue d'une couche décorative.
- 10. Boîte selon la revendication 7, caractérisée par le fait que la carrure (40) comporte un insert métallique (44) servant à la fois de support de mouvement (33) et de moyens de fixation (45) d'un bracelet.
- 11. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la lunette (51) est en cuir.
- 12. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que ledit élément est réalisé en cuir naturel ou en cuir reconstitué.
- 13. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'elle comprend deux éléments en cuir, la première étant en cuir naturel et la seconde en cuir reconstitué.
- 14. Procédé pour fabriquer ledit élément en cuir selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'on prend une ébauche en cuir à laquelle on fait subir les opérations successives suivantes: on la sèche, l'imprègne, la durcit, l'usine et la termine par un finissage.
- 15. Procédé pour fabriquer ledit élément en cuir selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'on prend une ébauche en cuir à laquelle on fait subir les opérations successives suivantes: on la sèche, l'imprègne, la met en forme dans un moule, la durcit quand elle se trouve dans ledit moule, la démoule et la termine par un finissage.

## Claims

1. Watch case (1) comprising a caseband (3, 40), a bezel (7, 41, 51), a glass (32) and a back cover (31) with the purpose to receive a movement (33) onto which a dial (14, 34, 42) is superposed, characterized by the fact that at least one element of the

4

55

60

65

15

25

45

group of elements comprising the caseband, the bezel and the dial is formed of leather.

- 2. Watch case according to claim 1, characterized by the fact that said leather exhibits a porous structure sealed by an organic impregnating material having a hardness greater than that of the leather.
- 3. Watch case according to claim 1, characterized by the fact that said element is formed by a single thickness of leather.
- 4. Watch case according to claim 1, characterized by the fact that said element is formed by at least two thicknesses of leather glued to one another.
- 5. Watch case according to claim 1, characterized by the fact that the caseband and the bezel are realized in a single piece formed of leather.
- 6. Watch case according to claim 1, characterized by the fact that the caseband (3), the bezel (7) and the diale (4, 5) are realized in a single piece formed of leather.
- 7. Watch case according to claim 1, characterized by the fact that the caseband (40) and the bezel (41) are formed of leather and that a dial (42) is sandwiched between said caseband and said bezel.
- 8. Watch case according to claim 7, characterized by the fact that the dial (42) is of metal extending beyond the case and bearing means (43) for fastening a bracelet.
- 9. Watch case according to claim 7, characterized by the fact that the dial (42) is flush with the outer periphery of the caseband (40) and the bezel (41) and exhibits a visible section coated with a decorative layer.
- 10. Watch case according to claim 7, characterized by the fact that the caseband (40) bears a metallic insert (44) simultaneously serving as a movement (33) support and fastening means (45) for a bracelet.
- 11. Watch case according to claim 1, characterized by the fact that the bezel (51) is formed of leather.
- 12. Watch case according to claim 1, characterized by the fact that said element is obtained from natural leather or reconstituted leather.
- 13. Watch case according to claim 1, characterized by the fact that it comprises two elements formed of leather one of which is of natural leather and the other of reconstituted leather.
- 14. Method of manufacture of said element formed of leather according to claim 1, in which a leather blank is subjected to the following operations in succession: drying, impregnation, hardening, machining and finishing.
- 15. Method of manufacture of said element formed of leather according to claim 1, in which a leather blank is subjected to the following operations in succession: drying, impregnation, forming in a mould, hardening whilst retained in said mould, removal from the mould and finishing.

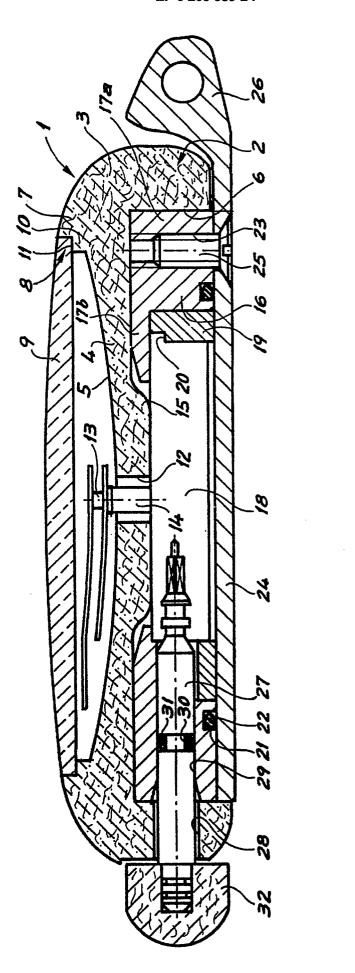
## Patentansprüche

1. Uhrgehäuse (1), umfassend einen Gehäusering (3, 40), eine Lünette (7, 41, 51), ein Glas (32) und ei-

- nen Boden (31), zur Aufnahme eines von einem Zifferblatt (14, 34, 42) überdeckten Uhrwerks (33), dadurch gekennzeichnet, daß mindestens ein Element der Elementengruppe, umfassend den Gehäusering, die Lünette und das Zifferblatt, aus Leder ist.
- 2. Gehäuse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Leder eine durch ein organisches Imprägniermaterial, das eine diejenige des Leders übersteigende Lebensdauer besitzt, verschlossene poröse Struktur aufweist.
- 3. Gehäuse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Element in einer einzigen Lederdicke realisiert ist.
- Gehäuse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Element aus mindestens zwei miteinander verklebten Lederdicken realisiert ist.
- 5. Gehäuse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Gehäusering und die Lünette aus einem einzigen Lederteil (30) realisiert sind.
- 6. Gehäuse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Gehäusering (3), die Lünette (7) und das Zifferblatt (4, 5) aus einem einzigen Lederteil hergestellt sind.
- 7. Gehäuse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Gehäusering (40) und die Lünette (41) aus Leder hergestellt sind und daß ein Zifferblatt (42) sandwichartig zwischen Gehäusering und Lünette aufgenommen ist.
- 8. Gehäuse nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß das Zifferblatt (42) aus Metall ist, über das Gehäuse vorsteht und Befestigungsmittel (43) eines Armbandes trägt.
- Gehäuse nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß das Zifferblatt mit der Außenkontur von Gehäusering (40) und Lünette (41) bündig ist und eine mit einer dekorativen Beschichtung versehene Schnittkante präsentiert.
- 10. Gehäuse nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß der Gehäusering (40) eine metallische Einlage (44) umfaßt, die gleichzeitig als Halterung für das Uhrwerk (33) und als Befestigungsmittel (45) eines Armbandes dient.
- 11. Gehäuse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Lünette (51) aus Leder ist.
- 12. Gehäuse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Element aus natürlichem oder rekonstituiertem Leder realisiert ist.
- 13. Gehäuse nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß es zwei Elemente aus Leder umfaßt, das erste aus natürlichem Leder und das zweite aus rekonstituiertem Leder.
- 14. Verfahren zum Herstellen des Elementes aus Leder nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß man an einem Lederzuschnitt nacheinander die folgenden Arbeitsgänge ausführt: Trocknen, Imprägnieren, Härten, spanabhebend Bearbeiten, Fertigstellen durch Finissage.
- 15. Verfahren zum Herstellen des Elements aus Leder nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß man an einem Lederzuschnitt nacheinander die folgenden Arbeitsgänge ausführt: Trocknen, Imprägnieren, Einsetzen in eine Form, Trocknen in der Form, Entformen, Fertigstellen durch Finissage.

5

60



F19.1

